

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. IX.

15 MAI 1910

No. 10

SOMMAIRE—Décès de notre Souverain—Communiqué—Sacré de Mgr M. F. Fallon, O. M. I., D. D.—Départ de Mgr l'Archevêque pour l'Europe—Nottez Bien!—Extrait d'une lettre de la Directrice de la Croix—Feu le Dr J. H. O. Lambert—La mort de M. l'abbé Louis Carré—Cloche du Petit Séminaire de St-Boniface—Les écoles du Manitoba—Pierre mystérieuse conservée au Musée du Capitole, à St. Paul, Minn.—Ding ! Dang ! Dong ! R. I. P.

DÉCÈS DE NOTRE SOUVERAIN

L'Empire Britannique est aujourd'hui plongé dans un grand deuil et pleure la mort de Son Souverain, qui depuis plus de 9 ans règne sur le plus grand Empire du monde. Edouard VII passera dans l'histoire comme un grand Roi, aimant par-dessus tout la paix et la justice. Il possédait un tact exquis et des qualités de diplomate fort remarquables. Ces beaux talents il les mit au service de l'entente entre les nations et des conquêtes de la paix. Edouard VII s'est toujours montré bien disposé envers ses sujets catholiques. Tout récemment, lors de la Tenue du Concile National, à Québec, cet illustre Souverain témoignait envers l'Épiscopat Canadien de son affection vraiment royale. Il y a quelques années se mettant au dessus des vulgaires préjugés, il allait saluer à Rome Léon XIII témoignant par là de la grande largeur de vue de son esprit et des nobles sentiments de son cœur. L'Église catholique est la plus grande école du respect à l'autorité. Edouard VII avait droit à notre loyauté; mais nous lui avons donné de plus notre affection et notre gratitude. Cette loyauté et cette affection, nous la rapportons aujourd'hui sur la personne du nouveau Roi Georges V à qui nous offrons nos vœux les plus ardents pour un règne heureux et fécond en bonnes œuvres.

Dimanche dernier, Mgr Dugas, P. A., V. G., et Administrateur du diocèse en l'absence de Mgr l'Archevêque, monta en chaire, et fit l'éloge funèbre du Roi qui vient d'échapper le sceptre de l'Empire Britannique et offrit à son Fils notre nouveau Souverain le loyal hommage de respect et de soumission, au nom des catholiques de cet archidio-

cèse et puis comme marque de respect à la mémoire d'Edouard VII tous les fidèles réunis dans la cathédrale se tinrent debout pendant que l'orgue faisait vibrer les échos de la cathédrale des harmonies touchantes d'une marche funèbre. En même temps le carillon des cloches de la cathédrale sonnait pendant un $\frac{1}{4}$ d'heure le glas funèbre pour témoigner de la douleur profonde qu'éprouve la population catholique de cette province, de la perte d'un Roi qui mit toute sa gloire à faire triompher de par le monde le règne de la paix et de la justice.

COMMUNIQUE !

Mgr F. A. Dugas, P. A., v. G., Adm. du diocèse en l'absence de Monseigneur, demande, à l'occasion de l'avènement au Trône de Georges V, qu'on veuille bien se conformer à ce qui suit qui a déjà été réglé par Monseigneur l'Archevêque lors de l'avènement au Trône d'Edouard VII. (Circulaire no 18.)

Le premier dimanche après la réception du présent communiqué, à moins que ce ne soit déjà fait, il sera chanté (ou récité) dans toutes les églises et chapelles de ce diocèse, à l'issue du service divin du matin, un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour l'avènement au trône de notre nouveau Roi, Sa Majesté Royale et Impériale, Georges V; après l'oraison d'actions de grâces, on entonnera le psaume *Exaudiat* (P. XIX) qui sera suivi de l'oraison *Pro Rege* dans laquelle on dira; *Ut janulus tris Georgius.*

SACRE DE MGR M. F. FALLON, O. M. I., D. D.

EVEQUE DE LONDON, ONT.

Le sacre de Mgr M. F. Fallon, évêque de London, Ontario, eut lieu le 25 avril dernier, et cette cérémonie religieuse a été entourée de toute la pompe et de toute la solennité que l'Eglise sait lui donner. Il y avait six archevêques canadiens et l'Archevêque de Chicago, puis 13 évêques dont trois des Etats-Unis.

Le sermon de circonstance a été prononcé par Mgr Shahan Recteur de l'Université catholique de Washington — sermon très solide et très brillant sur l'épiscopat comparé à la dignité paternelle. Le père nourrit la vie — il corrige — il commande et gouverne. L'évêque est père, essentiellement père, — source de la vie sacerdotale qu'il engendre, en donnant des prêtres à l'Eglise, — source de la vie chrétienne, puisqu'il est le premier dispensateur des sacrements. Il a eu de bonnes paroles pour les Oblats de Marie Immaculée, qui ont renouvelé de nos jours les merveilles de l'apostolat des premiers siècles. Il a mentionné les noms de Mgr de Mazenod et de Mgr Taché. Chose remarquable, le très digne recteur de l'Université de Washington qui a fait

ce sermon magistral en anglais a fait ses études au Collège de Montréal où il y a moins d'anglais qu'au Collège de Saint-Boniface, du temps même de notre Archevêque, qui l'a connu jeune Elève. Mgr Meunier, l'Ex-Administrateur du diocèse a présenté à Mgr Fallon, une adresse en anglais et en français Mgr Fallon y a répondu en anglais et en français, avec une élévation d'idées, une délicatesse de cœur et un tact exquis, qui donnent la mesure de son talent, et qui promettent un brillant épiscopat. Il a eu des paroles très aimables et très touchantes pour sa famille religieuse les *Oblats de Marie-Immaculée*, dont le Général était présent, et pour son vieux père et sa vieille mère !

Voici les remarquables paroles qu'il a prononcées à l'adresse des prêtres et des catholiques canadiens-français de son diocèse :

Monseigneur, mes frères,

Ce que je viens de dire s'adresse à tous ceux dont le Seigneur me fait aujourd'hui le premier parleur; mais qu'il me soit permis d'exprimer dans la langue maternelle d'un nombre considérable de mes diocésains, prêtres, religieux, religieuses et fidèles, les sentiments de dévouement et d'affection dont je suis animé à leur égard.

Je les remercie du sympathique accueil qu'ils m'ont fait. Je sais qu'en toute occasion je pourrai compter sur leur soumission filiale, et leur générosité. Qu'ils comptent eux aussi sur ma protection et ma bienveillance la plus sincère. Ensemble nous travaillerons au succès des œuvres qui intéressent la gloire de Dieu, l'éducation chrétienne des enfants et le progrès de la foi catholique dans le diocèse. Mon ambition est de voir ici une famille toujours unie par les liens de la religion et de la charité fraternelle. Que tous les membres de cette famille sans distinction de langue et d'origine ne forment qu'un cœur et qu'une âme. Je me recommande à leurs prières quotidiennes, et du plus profond de mon âme je les bénis.

DEPART de MGR l'ARCHEVEQUE

POUR l'EUROPE.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque s'est embarquée le 6 de ce mois, à Québec, en route pour l'Europe, accompagnée de son frère, M. l'abbé Hermas Langevin, curé d'Hochelega, Montréal. Avant son départ, Monseigneur a tenu à prendre part à la fête du Supérieur du Séminaire de Trois-Rivières, M. le chanoine Arcand. C'était le 27 avril. Le lendemain, il a dit la sainte messe au Monastère des Ursulines. Les élèves de ces Religieuses lui ont présenté une adresse à laquelle il a répondu longuement. Il a aussi prononcé un discours au Collège le soir de la séance. Cette Séance était le drame de Jules Barbier sur *Jeanne d'Arc* — musique splendide — beau succès !

NOTEZ BIEN!

Nous publions avec joie un extrait du rapport de la séance du 7 mars 1910, de l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario. Dans cet extrait on fait appel à certains droits qui semblent oubliés vis-à-vis des nôtres dans Ontario. — A chacun son droit.

Considérant que les Canadiens-Français sont plus de 210 000 dans la province d'Ontario, que le chiffre de la population canadienne-française dans cette province a plus que doublé dans les deux dernières décades et que malgré cette grande augmentation ils n'ont encore qu'un seul sénateur et deux juges de comté, comme ils avaient il y a vingt ans.

Considérant que les Irlandais catholiques avec une population approximative de 175 000 (35 000 de moins que la population canadienne-française,) ont cependant quatre sénateurs, trois juges, dont un à la cour suprême et deux à la haute cour, et dix juges de la cour de comté.

Considérant que c'est une coutume consacrée par l'usage en ce pays, coutume qui a toujours aidé à la bonne entente et à l'harmonie, de nommer autant que possible les hauts fonctionnaires publics parmi les différentes nationalités suivant leur population respective dans chaque province.

Considérant que les Canadiens Français, outre le droit incontestable d'obtenir une plus équitable répartition des charges publiques, sont en mesure d'alléger en leur faveur, ce que ne peuvent faire les autres éléments, la nécessité ou au moins l'utilité de la connaissance des deux langues dans l'administration de la justice, principe reconnu en Angleterre même, tel qu'on peut le constater par l'extrait suivant dans Tood (Parliamentary Government in England, Vol. I, Chapter XII, Page 535), qui se lit comme suit: "On March 6, 1822, a debate arose in the House of Commons, on a motion complaining of the appointment of a county-court judge in Wales, who was unable to speak Welsh. The motion was withdrawn. But on March 11, the House resolved that it was desirable that such judges should be able to speak and understand Welsh, whenever that language was generally spoken in their district. Subsequently, on June 26, 1874, a member called again the attention of the House to the practice of appointing to the office of county-court judge persons unacquainted with the Welsh language. The home secretary undertook that this special qualification should be borne in mind, in future appointments."

En conséquence, confiant dans la justice de la présente réclamation, le Congrès d'Éducation des Canadiens-Français d'Ontario demande respectueusement et instamment la nomination d'un sénateur, d'un Juge de la cour supérieure et de juges de la cour de comté, choisis parmi les Canadiens-Français de cette province.

Et il est de plus résolu que copie de cette résolution soit présentée au Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada, et à qui de droit.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE LA REVERENDE SOEUR MARGUERITE MARIE, DIRECTRICE DU
COUVENT DES MISSIONNAIRES OBLATES DU LAC LACROIX, KEEWATIN.

25 JANVIER 1910.

Voici d'abord en quels termes elle apprécie sa vocation de Missionnaire :

“Où, nous sommes privilégiées d'avoir été choisies par Notre-Seigneur parmi nos compagnes qui le méritaient plus que nous, et qui, auraient certainement répondu plus généreusement aux grâces qu'il daigne nous accorder, car nous sentons sa protection toute paternelle, même au milieu des ennus.”

Puis après avoir décrit les occupations de Sœur Marie Estelle, à la fois couturière et brodeuse, sacristine et catéchiste en crin, maîtresse de dortoir et musicienne, elle raconte, à propos de poisson, un incident qui montre combien les pauvres missionnaires ont parfois à souffrir pour approvisionner la maison.

“La plus grosse besogne, dit-elle, est de préparer le poisson qui est la principale nourriture ici, surtout en hiver où il faut le préparer dans la maison. Nous mangeons une moyenne de dix poissons par jour. Les Pères en prennent deux repas, les Sœurs se contentent d'un; les enfants en ont souvent aux trois repas quand nous manquons de viande. En fait de viande, nous avons de l'original, du caribou, du rat musqué, du lièvre et du castor. C'est dire que la nourriture est parfois très variée. Nous aimons toujours le poisson; celui d'ici est si bon! En ce moment nous avons quarante esturgeons pour la provision d'hiver. C'est le bon Père Lecoq qui fait avec l'aide du Frère Gauthier des pêches miraculeuses.

En revenant de la pêche, samedi dernier, vers les six heures du soir, ils ont perdu leur chemin et le Frère est passé où il y avait un rapide. Il tirait une traîne chargée de poisson quand la glace manqua sous ses pieds. Au bruit de l'eau qui passait à travers la glace le Père qui n'était pas loin, accourut et aida le bon Frère à se retirer de l'eau en retenant sa traîne sur la glace. Ils arrivèrent tous deux bien fatigués, et le cher Frère non seulement trempé mais gelé jusqu'aux os. Malgré cela ils ne sont pas découragés et ils parlent d'y retourner cette semaine.”

Puis vient la description de la besogne de Sœur St-Paul, d'abord cuisinière avec une petite fille qu'elle initie au travail, puis en charge du lavage, du repassage et de la confection du pain.

Sœur Angèle est chargée de faire la classe à 15 enfants inscrits dont plusieurs s'absentent souvent et dont les plus savants sont dans l'addition. Elle doit en outre s'occuper du linge, des ménages du dortoir et du réfectoire.

“ Pour ma part, dit Sœur Marguerite-Marie, je mets la main à tout, mais je m'occupe particulièrement de la maison des Pères où je vais tous les matins faire le ménage avec une de nos petites filles. Puis elle ajoute: les missions sont une bonne place pour apprendre à travailler, car il faut faire toutes sortes de choses.

Nous faisons coudre et tricoter les enfants le jeudi après-midi et le samedi et aussi après les classes. Nous avons eu 15 pensionnaires en tout, mais jamais plus de 11 à la fois. Nous en étions fières, mais nous n'en avons plus que sept maintenant, dont deux petits garçons. Ce sont eux qui sont le plus attachés à la maison. Ce ne sont pas des petits sauvages ordinaires: ils ne se querellent jamais et sont bien travailleurs. Ils servent la messe comme des petits messieurs.

Nos enfants sont très intelligents, et nous les aimons beaucoup. Ils nous rendent déjà beaucoup de services. Une de nos petites filles est bien capable; c'est la petite fugitive après laquelle j'ai couru si loin au point de me rendre malade. Je ne regrette pas ma peine car je compte beaucoup sur elle.”

“ Le R. P. Lezoq doit partir sur les dernières glaces pour faire la visite du Fort Nelson. Il se propose d'amener des enfants de là-bas car plusieurs ont demandé de venir à l'école. Le Père dit que les sauvages sont très bons chrétiens et bien mieux disposés que ceux d'ici. Ils attendent le Missionnaire avec impatience. Le R. P. Bonald aimerait à faire ce voyage, mais il n'est pas assez fort pour en supporter la fatigue. Il vient cependant tous les jours nous donner des leçons de cris. C'est beaucoup de bonté de sa part! La langue crise est bien difficile à apprendre, il faut conjuguer les adjectifs comme les verbes et avec cela il y a deux manières de prononcer: l'animée et l'inanimée. Nous n'espérons pas avoir nos brevets cette année, pas même un *permis*.

FEU DR J. H. O. LAMBERT.

Saint-Boniface vient de perdre un homme de bien. Le Dr Lambert après une longue maladie qu'il a supportée avec une résignation édifiante, s'est endormi dans le Seigneur le jour de l'Ascension.

Toute la population s'est portée à son chevêt pendant sa maladie, afin de pouvoir presser la main à ce brave chrétien, aussi distingué par sa charité admirable que par sa science et son dévouement pour les malades.

Foi robuste qui se traduisait par des actes, le cœur sur la main toutes les fois qu'il s'agissait de soulager une misère, généreux et

toujours prêt à se dépenser pour les pauvres. Tels sont les traits caractéristiques du regretté défunt.

La médecine pour le défunt fut un véritable sacerdoce. En soulageant les souffrances corporelles, il savait à l'occasion par de bonnes paroles, pénétrer jusqu'à l'âme de ses patients pour ramener au devoir ceux qui s'en étaient écartés. Sa mort a causé un deuil dans toutes les familles de notre cité où il ne comptait que des amis.

Lundi, le 9, la cathédrale se remplissait de fidèles, comme aux jours du dimanche, pour venir déposer sur la tombe du défunt avec d'ardentes prières, l'hommage affectueux porté à sa mémoire. La messe de requiem fut chantée par Mgr Dugas, P. A., v. G., Administrateur du diocèse assisté de MM. les abbés Béliveau, Chancelier et Poitras, Secrétaire. Les membres du clergé séculier et régulier ainsi que les différentes communautés religieuses prirent part à ces funérailles imposantes. Un chœur puissant rehaussa la cérémonie. Les porteurs étaient M. le Maire Bleau, le Juge Prud'homme, M. Manseau, J. Lecomte, J. Turenne, et P. Gosselin. Le deuil était conduit par les 3 fils du défunt, M. le Sénateur Fiset, et le Docteur P. Fiset, beau-frère du défunt. Nous pouvons dire que rarement notre cité a été témoin d'un tel concours de fidèles, venus pour honorer un de leurs concitoyens.

Nous offrons à la famille éplorée nos sentiments de sincère sympathie.

LA MORT DE MONSIEUR L'ABBE LOUIS CARRE.

Nous extrayons du *Canadien-Français*, avec la permission de son rédacteur, la notice nécrologique de M. l'abbé Louis Carré. Cette biographie du défunt a été faite par un Père du Collège de Saint-Boniface.

La mort soudaine de M. Louis Carré a plongé dans le deuil tout le personnel du collège de Saint-Boniface, où le défunt jouissait de l'estime générale.

Il naquit à Saint-Pierre de Sorel, le 10 juin 1878.

Son Père, M. Louis Carré, quelques années plus tard, vint s'établir à Montréal. Le jeune Louis fit une partie de ses études au collège des Jésuites de cette ville. Aimé de ses camarades, estimé de ses maîtres il vit le succès couronner ses efforts. Après la classe des Belles-Lettres, il alla faire sa rhétorique au collège Saint-Laurent, où il subit à la fin de l'année de brillants examens. Il eut à supporter alors l'épreuve de la mort tragique de son père, qui se noya par accident, dans le Saint-Laurent près de Montréal.

Les PP. de Sainte-Croix dont il était l'élève, s'intéressèrent pour qu'il terminât ses études. Il alla faire sa philosophie au collège de Memramcook, N. B., années 1902-1903 et 1903-1904.

Il prit ensuite la soutane, se destinant à l'état ecclésiastique. Il

fit ses études théologiques au collège de Sainte-Marie du Monnoir et de l'Assomption, d'où il sortit avec les meilleurs certificats.

Il songea alors au Manitoba. Mgr Langevin l'accepta volontiers et l'ordonna prêtre. Il y a trois ans. Il débuta dans le ministère comme vicaire à la cathédrale, puis à la Grande Clairière et à St-Jean-Baptiste. C'est de ce dernier endroit, qu'il revint en mars 1904 à Saint-Boniface. Sa santé un peu ébranlée, son amour de l'enseignement, l'affection qu'il avait toujours gardé pour les Jésuites, ses premiers maîtres, lui facilitèrent son entrée au collège de Saint-Boniface. Son aménité de caractère, sa gaieté lui gagnèrent vite la confiance de ses petits élèves. Ses collègues dans l'enseignement apprirent bientôt à apprécier son dévouement inlassable et son tact remarquable.

Depuis quelque temps, il sentait les atteintes d'une maladie de cœur qui devait l'emporter d'une manière si soudaine. Le mardi soir, 27 avril, il se sentit plus mal; le lendemain matin, il se fit remplacer dans sa classe. Cependant il restait debout toute la journée, ce qui empêcha de soupçonner la gravité de son état et montrait une fois de plus de quelle énergie il était doué. Le jeudi matin, il causait avec le docteur Lachance qui était venu faire sa visite habituelle, quand tout-à-coup, il s'affaissa dans les bras du médecin. Le R. F. Bournival qui se trouvait à la porte de l'infirmerie se hâta de lui donner l'absolution et l'Extrême-Onction. Ce fut l'affaire de deux minutes.

Laborieux, toujours au poste, plein d'affabilité, il n'avait que des amis. Il possédait des aptitudes remarquables pour la parole publique et à plus d'une reprise les élèves purent apprécier son zèle et sa charité. Que la famille veuille bien accepter nos plus cordiales sympathies, dans le grand deuil qui la frappe si douloureusement.

CLOCHE DU PETIT-SEMINAIRE DE ST-BONIFACE,

DONNÉE PAR LA PAROISSE NATALE DE MGR L'ARCHEVEQUE.

La paroisse de St-Isidore de Laprairie sur la délicate impulsion de son digne curé M. l'abbé Solomon Maynard se prépare à donner à S. G. Mgr l'Archevêque une cloche pour le Petit-Séminaire de St-Boniface. Déjà une somme d'argent a été remise à Sa Grandeur.

La cloche a été commandée chez le célèbre fondeur d'Annecy-le-Vieux, M. Fran. Paccard dont les cloches sont renommées dans le monde entier pour leur son mœlleux et harmonieux et leur durée, en un mot leur perfection.

Ceux qui ont entendu les cloches de notre cher Lorette de Manitoba savent quelle mélodie elles versent à flots dans la prairie.

Les inscriptions qui seront placées sur cette cloche destinée à devenir historique mentionnent le nom de S. S. Pie X, de Sa Majesté Edouard VII et les relations si douces qui existent entre les paroisses

siens de St-Isidore et notre Archevêque si attaché à ceux qu'il appelle toujours...ses parents.

Un distique latin indique comment cette cloche se glorifiera d'appeler autour des autels les lévites de diverses nationalités qui viendront s'y préparer au sacerdoce.

LES ECOLES DU MANITOBA.

Le Journal *Le Bien Public* de Trois-Rivières publie en date du 1er avril 1910 et du 5 avril 2 articles qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. Le premier que nous publions aujourd'hui a trait à la question scolaire du Manitoba et l'autre à la question scolaire du Nord-Ouest.

Historique. — La Province du Manitoba fut constituée par une loi canadienne du 12 mai 1870 qui fut approuvée et faite loi d'Empire par le Parlement impérial en 1871.

Par la clause 22 de l'Acte du Manitoba des droits inviolables étaient garantis à la minorité touchant la liberté en matière d'éducation. Cette clause 22, remarquons-le, faisait partie de la constitution du Manitoba.

En 1871, la législature du Manitoba établit un système d'instruction publique donnant satisfaction aux catholiques comme aux protestants.

En 1890, le ministère libéral Greenway abolit les écoles catholiques, refuse aux Catholiques comme tels toute part dans la direction de l'instruction publique, et toute part aux octrois de la législature, même ceux qui viendraient des taxes prélevées sur leurs propriétés pour des fins scolaires.

En 1894, les mêmes législateurs décrètent la spoliation et la confiscation de toutes les propriétés acquises par les Catholiques pour des fins scolaires, même celles acquises sans aucune subvention du trésor provincial.

Les Catholiques ne cessent de réclamer les droits qui leur sont garantis par la Constitution.

Le comité judiciaire du Conseil privé déclare que la loi de 1890 lèse les droits des Catholiques et que le gouvernement devrait leur rendre justice. (déc. 1895)

Le gouvernement fédéral intervient. Le gouvernement du Manitoba refuse d'obtempérer à l'ordre venu d'Ottawa.

Le gouvernement Bowell (Ottawa) présente un bill rémédiateur destiné à rendre justice aux Catholiques.

A Ottawa l'opposition libérale paralyse l'action du gouvernement conservateur. Celui-ci est ébranlé. Défection de plusieurs conservateurs anglais.

Enfin, durant la session de 1896 (janvier-avril), lorsque les

protestants, orangistes et anglais, demandent justice pour les Catholiques manitobains, on voit un Canadien-français catholique, à la tête de son parti, empêcher le triomphe des droits de nos coreligionnaires.

Consultation électorale: M. Laurier monte au pouvoir. *Le nouveau premier ministre avait promis de faire rendre justice pleine et entière à la minorité opprimée.* Le règlement Laurier-Greenway n'offre aux Catholiques que de rares avantages plus apparents que réels, et laisse subsister ce qui constitue le vice essentiel de l'école publique: la neutralité religieuse.

Une déclaration bien formelle du représentant le plus autorisé de cette minorité, S. G. Mgr Langevin, établit en deux mots la situation véritable: *La question n'est pas encore réglée, parceque justice n'a pas été rendue.*

Quelques adoucissements dans la pratique, ont pu être apportés aux maux dont souffrent nos coreligionnaires, mais la loi de l'école neutre pèse toujours sur eux. (Mgr L. A. Paquet.)

Droits de nos coreligionnaires. — 1. *Droit naturel.* — Un droit plus sacré que les constitutions rédigées de main d'homme, le droit naturel, garantit aux Catholiques manitobains leur liberté religieuse. 2. *Droits moraux.* — Des hommes de notre race et de notre foi portèrent vers l'Ouest les premières lumières du christianisme et de la civilisation. Leurs descendants n'auraient-ils pas le droit d'y pratiquer, et d'y étudier librement la religion catholique? 3. *Droits émanants des actes impériaux.* — Un traité ne peut être brisé sans le consentement des parties contractantes. Or, les traités d'Utretch, 1713, et de Paris, 1763, garantissaient la liberté du culte catholique à tous les canadiens et n'ont jamais été brisés du consentement des parties contractantes. Donc l'Angleterre elle-même n'aurait pas le droit de nous enlever nos libertés religieuses de sa seule autorité; à plus forte raison un gouvernement provincial ne peut-il se permettre une telle injustice.

Du reste, loin d'avoir été brisés, ces traités ont servi de base aux différentes constitutions qui nous ont été données dans la suite jusqu'à nos jours. C'est pourquoi en tenant compte du traité de Paris appelé *traité définitif* il est impossible, pour les hommes de bonne foi de ne pas trouver dans l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord et dans l'article 22 de l'Acte du Manitoba une preuve évidente des droits des Catholiques manitobains d'avoir des écoles de leur croyance.

De crainte d'être trop long, je n'ai donné qu'un résumé très succinct de la Question des Écoles du Manitoba. Puisse ce résumé rappeler aux abonnés du *Bien Public* que nos coreligionnaires de là-bas n'ont pas encore obtenu *pleine et entière justice*, que la Question n'est pas encore réglée.

Pour de plus amples détails on lira avec avantage *Les Cloches* de Saint-Boniface, premier décembre 1909, *Un manifeste libéral* par

P. Bernard, *L'Église et l'Éducation* de Mgr L. A. Paquet, d'autres ouvrages et des discours.

Je parlerai peut-être dans quelque temps de la Question des Ecoles des Nouvelles Provinces.

PIERRE MYSTERIEUSE!
CONSERVEE AU MUSEE DU CAPITOLE
A ST-PAUL MINN.

Que faut-il en penser?

Monsieur l'abbé J. Bois, missionnaire à Meyronne Sask., nous a fait par écrit certaines remarques au sujet d'une pierre mystérieuse conservée au Musée du Capitole de St-Paul, et visitée par Mgr l'Archevêque en déc. 1909. Nous donnons ici quelques extraits de sa lettre assuré que cela intéressera ceux qui s'occupent d'histoire.

Monsieur le Directeur des *Cloches*,

Dans *Les Cloches* du 1er février dernier, page 31, vous dites que Mgr l'Archevêque, dans sa visite au Musée du Capitole, à St-Paul, a vu une pierre mystérieuse qui indique le passage en 1316 de navigateurs scandinaves sur le Lac-au-Coude, (*Elbow Lake*), à 180 milles de St-Paul, dans le comté de Douglas. Et vous ajoutez: *Ceci paraît, pour le moins, étrange. Mais le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.*

Peut-être vos nombreux lecteurs seraient-ils heureux d'avoir des renseignements plus détaillés sur cette pierre archéologique très remarquable, qui paraît bien démontrer en effet, contre l'opinion admise communément jusqu'ici, que, dès le milieu du XIVème siècle, c'est-à-dire près de 150 ans avant Christophe Colomb, des marins scandinaves avaient organisé vers l'Amérique un voyage au moins de découverte.

Sauf erreur, cette pierre est un rocher de granit, portant en caractères runiques ou scandinaves, une inscription dont le professeur américain M. H. R. Holand, donne la traduction suivante:

“Huit Goths (Suédois) et vingt-deux Norvégiens en voyage d'exploration du Vinland (Nouvelle-Écosse) vers l'Ouest. Nous avons campé près de deux rochers dans l'eau à une journée au Nord de cette pierre. Nous avons pêché pendant un jour. Au retour nous avons trouvé dix hommes rouges, couverts de sang et morts. Ave Maria! Gardez-nous du malheur! Nous avons dix hommes à la mer, veillant sur notre vaisseau, à 41 jours de cette île. Année 1369.”

Sauf la différence des deux dates, je pense que la pierre vue par Monseigneur est la même que celle décrite par M. H. R. Holand. D'après ce dernier, cette pierre fut trouvée à 4 milles au N.-E. du petit village de Kensington (Minnesota) sur un îlot perdu dans un grand

maréage. Tout porte à croire qu'elle y était en 1818, et les conditions de sa découverte sont telles qu'il ne paraît pas y avoir lieu de supposer une mystification.

Si donc le fait est certain, si cette pierre est authentique, nous avons là un document précieux, démontrant, par un témoignage écrit, daté et en place, qu'une expédition a été accomplie en Amérique par des Scandinaves dès le XIV^{ème} siècle.

Faut-il en conclure que Colomb n'a pas découvert l'Amérique? Point du tout. Il n'en restera pas moins le véritable explorateur du Nouveau-Monde, comme Papin est celui qui a inventé la machine à vapeur.

En fait, dit J. P. Lafitte, il y a peu d'inventions ou de découvertes modernes — même des plus illustres — dont on ne puisse découvrir l'existence à une date très antérieure, quelquefois jusque dans l'antiquité classique. Mais il n'est pas nécessaire de réfléchir beaucoup pour juger de toute la différence qu'il y a entre les réelles découvertes faites de toute la différence qu'il y a entre les réelles découvertes faites de pleine connaissance de cause, et dans un milieu apte à les retenir et leurs *anticipations*, même les plus brillantes, faites sans que souvent leur auteur en ait saisi la portée, et à un moment où elles étaient socialement prématurées.

DING ! DANG ! DONG !

Monseigneur de Bruges, France, à Mgr l'Archevêque: — J'ai bien reçu la lettre et *Les Cloches de St Boniface* que Votre Grandeur a bien voulu m'adresser.

Je la remercie vivement de l'intérêt qu'Elle porte aux flamands de résidence dans son archidiocèse et des efforts tentés pour leur procurer un prêtre parlant leur langue.

Me trouvant moi-même dans le besoin de prêtres je regrette de ne pouvoir donner satisfaction aux désirs de votre zèle apostolique. J'ai été obligé de rappeler dans mon diocèse des prêtres que j'avais temporairement cédés à de vénérés collègues

— Le 29 avril dernier, grande soirée astronomique au collège de St-Boniface, donnée par le R. P. Blain, S. J. Le savant jésuite nous a parlé des comètes, et en particulier de la Comète de Halley, puis, au moyen de projections lumineuses, il nous a fait admirer le monde planétaire. Nous le félicitons d'avoir su si bien intéresser son auditoire, en lui parlant de choses si arides. Il est certain qu'un grand nombre en sont revenus de leurs préjugés contre l'Astronomie !

R. I. P.

Rde Sœur Marie Esther, née Olivine De Serres, des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, décédée à Chicago.

— Sœur Edouard-Joseph des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, décédée le 5 mai à l'Académie Ste-Marie, Winnipeg.

— Dame Dr Bédard, décédée à Stoke, P. Q.

— Dame M. Perdriau, décédée en France.